

~~P. 20/4/42~~ Rm
aah
11/5 10.3.1942.

Comité pour les oeuvres de secours patronnées par la
Croix-Rouge suisse.

MISSION SUR LE FRONT EST.

Entretien de M. le Conseiller fédéral Pilet-Golaz avec
le Lt.- Col. Dr de Wyttenbach, chef de la première mis-
sion, du 9 mars 1942 à Berne (en présence de M. E. de
Haller).

M. Pilet-Golaz félicite tout d'abord M. de Wyttenbach du succès de sa mission et le remercie du service qu'il a ainsi rendu au pays.

M. Pilet-Golaz a lu les deux versions du rapport de M. de W. Celui-ci confirme que le document intitulé "Rapport au Département Politique fédéral" est destiné à être publié dans la presse. M. Pilet-Golaz déclare ne pas avoir encore pris de détermination à ce sujet; sans aller jusqu'à envisager, pour le moment, sa communication à la presse, il songe à remettre le rapport aux membres des Commissions parlementaires des pleins-pouvoirs et des Affaires étrangères, dans lesquelles siègent un certain nombre de journalistes.

En ce qui concerne la publication, dans des revues médicales, d'articles composés par des membres de la mission, M. Pilet-Golaz relève que les participants se sont engagés vis-à-vis des autorités allemandes à ne rien publier



sans leur consentement préalable. M. Pilet-Golaz trouve cette exigence légitime. Il voudrait attirer l'attention de M. de W. sur le fait que ce qui pourrait être agréé à Berlin pourrait ne pas convenir aux autorités suisses. Par conséquent, les articles à paraître devraient également être soumis aux autorités suisses.

M. Pilet-Golaz dira à M. Köcher que le Comité enverra une troisième équipe sur le front Est, pour autant que ce projet ne donne lieu ni à des réactions sur le plan politique intérieur suisse, ni à de la propagande à l'extérieur.

M. Pilet-Golaz pose ensuite quelques questions à M. de W. sur certains passages de son rapport confidentiel*: attitude des membres de la mission à leur retour en Suisse, malaise causé par l'ajournement de la relève à Smolensk, fréquence des maladies parmi les participants, phénomènes de fatigue expliqués par un défaut d'entraînement aux privations, alimentation, discipline, conditions dans lesquelles s'est effectué le voyage de retour etc. etc. M. Pilet-Golaz demande à M. de W. s'il peut lui faire part de quelques observations et impressions sur la situation sanitaire dans l'Est européen. M. de W. explique qu'il n'a pas été en mesure de faire des observations étendues et déterminantes sur la population civile. Celle-ci s'était repliée pendant les combats et commençait à peine à réintégrer les localités durant le séjour de la mission. M. de W. n'a pas entendu parler d'épidémies et les Russes qu'il a soignés étaient atteints de blessures subies pendant les hostilités. Quant à l'état de santé de l'armée allemande, M. de W. le déclare excellent.

*

M. W. confirme que, bien que ronéographié, ce document n'a été communiqué qu'aux seuls membres du Comité, au Général et au Service des renseignements de l'armée.

- 2 -

Quant aux activités du Comité en général, M. Pilet-Golaz constate qu'on peut entrevoir des possibilités de réalisation en Grèce et éventuellement en Finlande. En ce qui concerne l'Egypte, il ne faut pas se dissimuler que le personnel que l'on enverrait d'Europe devrait s'engager pour une année et accepter de courir le risque de ne pas pouvoir rentrer au pays avant la fin de la guerre. M. de W. partage le scepticisme de M. Pilet-Golaz quant à la possibilité de recruter du personnel dans ces conditions. A cette occasion, M. Pilet-Golaz souligne que les préoccupations politiques, tel que l'équilibre à observer entre belligérants, ne doivent pas incomber au Comité, mais être réservées au Chef du Département Politique.

*

*

*

Passant au communiqué sur les fausses nouvelles répandues par l'Agence "Tass", M. Pilet-Golaz explique que jusqu'ici le Conseil fédéral a érigé en dogme la détermination de ne pas démentir les nouvelles répandues à l'étranger sur l'attitude politique de la Confédération. Il est vrai que ce dogme n'est pas imposé aux particuliers, mais on ne peut prétendre que les missions du Comité pour les oeuvres de secours aient un caractère privé. M. Pilet-Golaz est entièrement d'accord avec le fond du communiqué adopté à Zurich le 4 mars, mais l'allusion directe à la source des fausses nouvelles, à savoir l'Agence "Tass", n'est pas conforme à l'attitude de principe rappelée plus haut.

Le Dr de W. comprend parfaitement les préoccupations de M. Pilet-Golaz. Il se rallie entièrement au contre-

projet de communiqué préparé par M. de Haller. Ce dernier informe que le Col.-Div. de Muralt, Président du Comité, qui a été tenu au courant par téléphone et auquel le nouveau projet de communiqué a été envoyé, en a approuvé les termes.

Dans ces conditions, il est convenu que M. de W. fera paraître le communiqué le lendemain, aussitôt que M. de H. l'aura avisé que, consulté dans la matinée par M. Pilet-Golaz, le Conseil fédéral a donné son acquiescement à ce texte.

Ed.H.

10.3.1942.